

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T047-2026**Portant réglementation temporaire de circulation,
24 Chemin de la Maillarde, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 09 Avril 2026 de l'entreprise AB RESEAUX, pour la réparation d'une reprise chambre au 24 chemin de la Maillarde,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Chaussée sera rétrécie à la circulation pendant la durée des travaux au droit du chantier situé 24 Chemin de la Maillarde. L'alternat de circulation sera effectué soit au moyen de feux tricolores soit manuellement sous la responsabilité du demandeur. Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 15 Mai jusqu'au 25 Mai 2026

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise AB RESEAUX est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

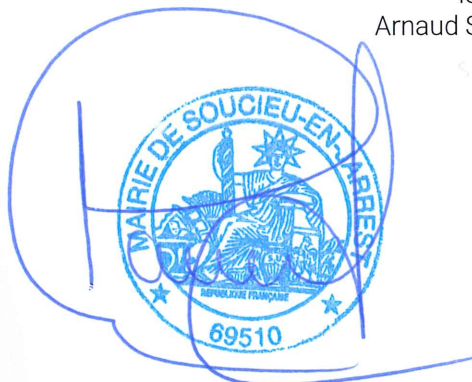
ARTICLE 4 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise AB RESEAUX, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise AB RESEAUX,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 16 Avril 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le :